

Laplace's Law



Psycho
Juridique
Statut
Activités
Comptines
Cuisine
Conférences
Le coin des infos

Le développement psychomoteur de l'enfant
Le contrat à durée déterminée
L'agrément d'assistant maternel agréé
La manipulation chez les tout petits
Le coq et le canard
Velouté d'épinards

Horaires...

Les animatrices de relais de Haute Saône

1, fg de Montbéliard
70400 HERICOURT
 03.84.36.60.66

christelle.symons@cc-pays-hericourt.fr
magali.huquenin@cc-pays-hericourt.fr



On parle de développement psychomoteur car psychisme et activité motrice sont intimement liés.

L'activité motrice est dépendante de l'éveil, de l'intelligence, de l'émotivité de l'enfant.

L'activité motrice ne peut se développer que si elle est intentionnelle, que si le nourrisson manifeste le désir d'explorer son environnement, de toucher, d'attraper...

L'activité motrice est dépendante de l'éveil, de l'intelligence, de l'émotivité de l'enfant. Inversement, la restriction motrice limite les expériences de l'enfant, limite sa connaissance, réduit sa vie psychique, freine la construction de ses capacités d'analyse et d'interprétation, freine le développement de son intelligence. L'enfant infirme moteur cérébral présentera obligatoirement un retard, un QI inférieur à l'enfant du même âge, et cela même si son intelligence est dite préservée. Le développement du psychisme, de l'intelligence, est « nourri », stimulé par l'activité motrice et inversement.

Le rôle fondamental des stimulations

L'entourage affectif dont va bénéficier l'enfant est primordial. Le désir, la recherche du plaisir, de la récompense sont à l'origine de l'activité motrice. La qualité des échanges affectifs, des échanges émotionnels entre la mère et son enfant est fondamentale. La famille, le papa, la fratrie, l'assistante maternelle, l'ensemble dans lequel évolue l'enfant joue un rôle très important. L'enfant a besoin d'une qualité et d'une continuité d'attention, il a besoin de relations stables pour se développer harmonieusement. Il doit se sentir bien, en sécurité.

Un développement psychomoteur par phases

Le développement psychomoteur ne progresse pas de façon uniforme, linéaire. Il y a des phases d'avancée rapides et des périodes de stagnation. Tous les enfants dits « normaux » n'ont pas les mêmes performances au même âge dans les mêmes domaines, mais la notion de repères, de bornes pour chaque acquisition est bien utile pour apprécier le développement psychomoteur.

En ce qui concerne les prématurés, il faut impérativement tenir compte de l'âge réel du nourrisson, fonction de l'âge gestationnel à la naissance.

Pendant les deux premières années, chez le nourrisson, les acquisitions motrices vont dominer les étapes du développement psychomoteur, puis va apparaître chez l'enfant la communication verbale, puis écrite, la faculté d'adaptation sociale, et enfin chez le grand enfant, la capacité d'abstraction et de raisonnement.

Editions RAABE

Littérature jeunesse

0-1 AN

Chansons sous la pluie,

Auteur: KIMIKO, Edition l'école des loisirs, Collection « Loulou et Cie »

1-2 ANS

Tic Tac la girafe,

Auteur: Edouard MANCEAU, Edition Frimousse, Collection « La p'tite étincelle »

Les couleurs,

Auteurs: Nathalie BELINEAU et Emilie BEAUMONT, Edition Fleurus, Collection Imagerie des bébés.

Nouveautés

Le CDD est à réserver pour le remplacement d'un salarié absent.

Il est établi dans les cas suivants :

- remplacement d'une assistante maternelle en arrêt maladie
- remplacement d'une assistante maternelle en accident du travail
- remplacement d'une assistante maternelle en congé maternité
- remplacement d'une assistante maternelle en congé d'adoption
- remplacement d'une assistante maternelle en congés payés
- remplacement d'une assistante maternelle en formation.

Article L.122-1-2 du code du travail :

Le contrat à durée déterminée doit comporter un terme fixé avec précision dès sa conclusion. Il peut être renouvelé une fois mais ne peut excéder une durée maximale de 18 mois, renouvellement compris.

Article L.122-2-3 du code du travail :

Une période d'essai peut être prévue. Elle ne peut dépasser 1 jour par semaine dans la limite de 2 semaines pour les contrats d'une durée maximale de 6 mois, 1 mois pour les contrats de plus de 6 mois.

Article L.122-3-4 du code du travail :

A l'issue du CDD, le salarié bénéficie d'une prime de précarité égale à 10% du montant total des salaires bruts versés pendant toute la durée du contrat. Cette indemnité n'est pas due si le contrat débouche sur un CDI ou en cas de rupture anticipée du contrat sur l'initiative du salarié.

Attention : un CDD ne peut être rompu avant l'échéance de son terme. En cas de rupture du contrat d'une des 2 parties, sans raison valable, un dédommagement peut être au moins égal au salaire restant à verser jusqu'à la fin du contrat s'il avait été honoré. L'employeur peut demander un licenciement en cas de faute grave. Le salarié peut rompre le contrat en cas de non paiement par l'employeur, dans ce cas il faudra faire valider la démission légitime par le tribunal des Prud'hommes.

Statut

L'AGREMENT

« L'agrément de l'assistant maternel précise le nombre et l'âge des mineurs qu'il est autorisé à accueillir simultanément ainsi que les horaires de l'accueil. Le nombre des mineurs accueillis simultanément ne peut être **supérieur à quatre** y compris le ou les enfants de moins de trois ans de l'assistant maternel présents à son domicile, dans la limite de six mineurs de tous âges au total. Toutefois, le président du Conseil général peut, si les conditions d'accueil le permettent et à titre dérogatoire, autoriser l'accueil de plus de quatre enfants simultanément, **dans la limite de six enfants** au total pour répondre à des besoins spécifiques. Lorsque le nombre de mineurs fixé par l'agrément est inférieur à quatre, le président du Conseil général peut modifier celui-ci pour augmenter le nombre de mineurs que l'assistant maternel est autorisé à accueillir simultanément, dans la limite de quatre mineurs et dans les conditions mentionnées ci-dessus. Les modalités du contrôle auquel sont soumis les assistants maternels sont définies par décret en Conseil d'État. »

Article L421-4 du Code de l'action sociale et des familles, modifié par la loi n°2008-1330 du 17 décembre 2008 - art.108 (V).

Activités

La manipulation
chez les tout
petits !



La manipulation précède le jeu et prépare son arrivée. En effet, les enfants privés de manipulation ne peuvent accéder au jeu. Il faut, en quelque sorte, les laisser vivre cette activité pour qu'ils découvrent le chemin du jeu et de la relation.

La manipulation implique le toucher :

La manipulation ne passe pas uniquement par l'utilisation d'objets divers, de nombreuses matières peuvent être proposées à l'enfant telles que l'eau, le sable ou bien encore l'argile qui sont des éléments privilégiés : matières naturelles, brutes, informelles, elles permettent des transformations au gré des désirs et des émotions de l'enfant.

Ces matières sollicitent l'ouïe, le regard et plus particulièrement le toucher. Or, dans ce domaine, tout un aspect de l'éducation est très frustrant, celui qui consiste à interdire à l'enfant de toucher, comme si cet acte engendrait des désastres.

Il est prouvé que les instants forts de la petite enfance, ceux qui restent gravés dans notre mémoire, ont trait aux sensations tactiles.

La manipulation a des intérêts multiples :

Outre le plaisir ludique qu'elle apporte à l'enfant, la manipulation a des intérêts variés qui favorisent à la fois la connaissance à tous ses niveaux : l'expression motrice, orale, créatrice et les jeux.

La manipulation permet une démarche pédagogique :

On peut scinder en trois temps cette démarche pédagogique :

- il y a d'abord la découverte d'un matériau,
- ensuite l'observation des comportements des enfants
- et l'analyse de leurs différentes actions.



En tant qu'assistante maternelle, quels types de matériaux pouvez-vous proposer aux tous petits pour ces activités :

- | | | | |
|-----------------|--------------------|------------------------|---------------------|
| - le sable | - la pâte à féculé | - la gelée alimentaire | - la farine |
| - la pâte à sel | - l'argile | - la semoule | - la pâte à maïzena |

Voici différentes recettes de pâtes et « patouilles » :

La pâte à sel

Suivez cette recette simple pour préparer votre pâte. Une fois votre modèle réalisé, laissez-le sécher pendant une demi-journée, puis passez-le au four pendant une heure (à env. 110°C). Evitez une cuisson à une température trop élevée ou votre modèle se mettra à gonfler et deviendra difforme. N'oubliez pas non plus que plus vous ajouterez d'eau durant la fabrication de la pâte et plus longue sera la cuisson !

Ingrédients :

- Une tasse de sel
- Deux tasses de farine
- Une tasse d'eau tiède

Versez tous vos ingrédients dans un récipient. Mélangez avec une cuillère en bois ou avec vos mains jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène. Si la pâte colle trop, c'est qu'il y a trop d'eau : rajouter un peu de farine. Si la pâte est trop friable, rajouter un peu d'eau. Quand votre pâte est prête, faites-en des petites boules pour en faciliter la manipulation. Vous pouvez désormais l'utiliser pour créer vos modèles...

La pâte à maïzena

Ingrédients :

- Une tasse de maïzena
- Une tasse d'eau

Mélanger les ingrédients dans un plat avec vos mains, vous obtiendrez alors une pâte « étrange » qui « coule », qui se re-solidifie lorsque vous ferez une boule mais qui « coulera » à nouveau si vous la manipulez.

(Suivre la même recette pour la pâte à fécule, vous obtiendrez une pâte différente mais néanmoins intéressante à manipuler sur une table avec les tous petits.)

La gelée alimentaire

Ingrédients :

- Gélatine alimentaire en feuilles
- Colorant alimentaire
- Eau

Mode d'emploi de la gélatine :

Il faut compter 3 feuilles de gélatine pour $\frac{1}{4}$ de litre de liquide. Faites tremper les feuilles de gélatine dans l'eau froide pendant 5 à 10 minutes. Egouttez-les quelques secondes dans une passoire. Incorporez-les à votre préparation chaude, mais non bouillante. Remuez jusqu'à complète dissolution. Ajoutez votre colorant alimentaire et versez le mélange dans des petits moules. Mettez les moules dans le frigo. Le lendemain démoulez votre gelée alimentaire, et jouer à couper, à malaxer ...

L'argile (« barbotine ») :

Ingrédients :

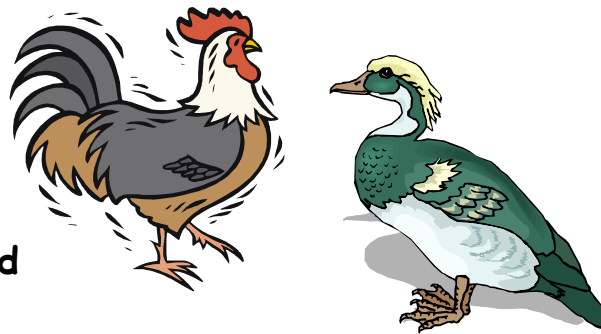
- des morceaux d'argile naturelle
- une bassine remplie d'eau

Vous pouvez proposer cette activité à de tout jeunes enfants. Vous mettez les morceaux d'argile dans l'eau, les enfants peuvent ainsi la malaxer, découvrir sa texture ...

Nous vous conseillons de présenter cette activité en été à l'extérieur.

Conte asiatique

Le coq et le canard



Un jour, un coq et un canard allèrent se promener au bord du fleuve. Tout en marchant, le coq se vantait de sa beauté. Il se moquait du canard :

- Avec tes pattes qui ressemblent à des feuilles d'arbre et ta démarche dandinante, ah ! ridicule !

Le canard répondait :

- Tu as une paire d'ailes magnifiques ! Avec elles, tu peux voler et haut !

Le coq ne voulait pas avouer sa faiblesse. Il prit son élan, afin d'atteindre l'autre rive du fleuve, et de montrer ainsi ses capacités. Au beau milieu du fleuve, il tomba. Comme il ne savait pas nager, il sombra, coula, criant :

- Au secours !

Le canard vint à sa rescousse. Alors, il lui dit :

- C'est grâce à ces vilaines pattes que je t'ai sauvé.

Le coq resta coi, rougit de honte. Depuis lors, les coqs n'osent plus se vanter, et ont la crête rouge.

Cuisine

Velouté d'épinards



Ingrédients (4 personnes): 750 g d'épinards frais, 1 grosse pomme de terre, 100 gr de lard fumé, 2 tranches de pain, 1 litre de bouillon de volaille, 2 cuillères à soupe d'huile d'olive, 4 pincées de noix de muscade râpée, sel

Réalisation

- équeutez les épinards, lavez-les, égouttez-les. Pelez la pomme de terre, lavez-la et coupez-la en petits cubes. Coupez le lard en fins bâtonnets et le pain en petits cubes, en éliminant la croûte.

- Versez l'huile dans une cocotte en fonte et faites-la à peine chauffer. Faites-y blondir les lardons et les cubes de pain pendant 2 min, en remuant, à feu vif. Réservez.

- Ajoutez les épinards et la pomme de terre dans la cocotte et mélangez 2 min à feu très doux, jusqu'à ce que les légumes soient tendres. Mixer le contenu de la cocotte au robot ou au mixeur plongeant.

- Servez le velouté dans des tasses, garni de lardons et de pain croustillant. Il est possible de remplacer les lardons par des bâtonnets de jambon de volaille.

BON APPETIT!

Conférences

Le relais parents / assistantes maternelles de Bavilliers « **La Courte Echelle** »
vous invite à la conférence :

Se séparer pour grandir : comment réussir ?

(reprise du travail et nécessité d'un mode de garde, entrée à l'école maternelle, ...)

le jeudi 9 avril à 20H00

à l'école maternelle Jacques Pignot à Bavilliers (entrée libre et gratuite)

Conférence animée par **Anne-Marie Carpentier**, formatrice en sciences humaines
Renseignements au **03.84.22.12.32**



**Parents, assistantes maternelles,
professionnels de la petite enfance,**

Le relais parents assistantes maternelles de la
Communauté de Communes du Pays d'Héricourt vous
invite à une conférence

sur la colère chez le jeune enfant

avec Malvina Szwafa, formatrice en sciences humaines

Le mardi 14 avril 2009 à 20H00

Au centre d'affaires Pierre Carmien

Nous vous informons qu'une seconde conférence aura
lieu le **mardi 2 juin 2009** avec la même intervenante.
N'hésitez pas à nous communiquer les thèmes
qui vous intéressent.

Renseignements au 03.84.36.60.66



Le coin des infos ...

Votre situation change...

Numéro de téléphone, déménagement, places disponibles (un enfant arrive ou part de chez vous)...

Pensez à nous prévenir le plus rapidement possible pour me permettre de donner vos disponibilités, en temps réel, aux parents en recherche d'une assistante maternelle.

Pour ce faire vous pouvez nous contacter par téléphone ou nous rencontrer au relais:

A Héricourt

Permanences téléphoniques:

Mardi ⇒ 11H00 - 12H30

Jeudi ⇒ 11H00 - 12H30

Vendredi ⇒ 13H15 - 17H15

Accueil public au relais sur rendez vous:

Mardi ⇒ 13H30 - 17H30

Jeudi ⇒ 13H30 - 17H30

Vendredi ⇒ 11H00 - 12H30

Samedi ⇒ 8H00 - 12H00

En dehors de ces horaires n'hésitez pas à nous laisser un message ou de nous envoyer un mail avec vos coordonnées afin que nous puissions vous contacter.

**Pensez à prévenir la PMI
pour tout changement
votre situation**



(vous déménagez, vous accueillez d'un nouvel enfant, ...)



Impôts

- En tant qu'assistant(e) maternel(le), vous bénéficiez d'un régime particulier de déclaration de revenus.
- Votre déclaration d'impôts est désormais automatiquement pré-remplie avec les données fournies par le Centre PAJEMPLOI, mais un calcul spécifique doit être réalisé et noté en correction sur votre déclaration.
- Pour plus d'informations, vous pouvez contacter votre Centre des Impôts de Lure.

(une permanence des Impôts aura lieu courant mai sur Héricourt)

Rencontres ...

L'équipe du relais parents assistantes vous invite à une matinée portes ouvertes le samedi 27 juin 2009 de 9H00 à 12H30

Visite des locaux et expositions des créations des enfants.

Un apéritif convivial vous sera proposé en fin de matinée.